

320 avenue de la République
92000 Nanterre
France

Votre contact : Franck Binoche

Tel.: 09 80 77 40 59

Mobile.: 06 60 20 24 07

LA RESERVE

A l'attention de **Mme Margaux LE CALVAR**

Chez Take a waste

24 rue de Clichy

75009 Paris 09

France

Objet : Prestation ponctuelle de collecte et recyclage du verre et des biodéchets

Prestation ponctuelle de collecte et traitement des OM

Du 21/11/2023.

Nom / Code	Description	Qte	Remise	PU HT	TVA	Total HT
BIOD	Prestation comprenant : - la collecte par bac de 240 L de déchets alimentaires - le traitement - la traçabilité via notre plateforme IOR	2,000 <i>unité</i>	0,000 <i>0,000%</i>	32,000	20,000 % <i>(12,800)</i>	64,000
DIV Rec PP	Prestation comprenant : - la collecte par bac de 240 L de verre - le traitement - la traçabilité via notre plateforme IOR	4,000 <i>unité</i>	0,000 <i>0,000%</i>	40,000	20,000 % <i>(32,000)</i>	160,000
DIB tonnage	Prestation comprenant : - la collecte par bac de 770 L des OM - le traitement - la traçabilité via notre plateforme IOR	3,000 <i>unité</i>	0,000 <i>0,000%</i>	25,000	20,000 % <i>(15,000)</i>	75,000

Notes :
En qualité d'Entreprise Adaptée, nos prestations sont en partie déductibles de la taxe Agefiph. A titre d'information le montant déductible pour cette prestation serait de :

Total net HT 299,00 €

TVA 20,000% 59,80 €

Montant total TTC 358,80 €

Total à régler 358,80 €

Moyen de règlement : virement bancaire

Délai de règlement : à 30 jours

Date limite de règlement : 18/02/2024

Banque : CREDIT COOPERATIF
BIC : CCOPFRPPXXX
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0142 9610 950

Tout retard de paiement donnera droit à une indemnité pour frais de recouvrement s'élevant à 40 €. (Loi N°2012-387 du 22 mars 2012)
Conformément à la loi numéro 91-1442 du 31 décembre 1992 il est précisé que nos factures sont payables au terme indiqué et qu'aucun escompte pour paiement comptant n'est accordé. Au-delà de cette échéance, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal est exigé. En application de la loi de modernisation d'économie, le délai de paiement ne pourra excéder 60 jours. Pénalités forfaitaires pour frais de recouvrement 40€.